

ARRETE MINISTERIEL n° 11260-MEMTMPP-PAD, en date du 31 décembre 2008 portant agrément de Shipchandler.

Article premier - Est agréé en qualité de Shipchandler la société Kapiro Shipping. 56, 58 Résidence Faidherbe 1er étage.

Art. 2. - La société Kapiro Shipping est autorisée à exercer ses activités de Shipchandler sur le domaine portuaire dans les conditions fixées par les décrets n°s 60-456 du 29 décembre 1960 et 68-714 du 21 juin 1968.

Art. 3. - Le Directeur Général du Port Autonome de Dakar est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel.